



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Soixante-dixième session

Genève, 18 et 19 avril 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dixième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 18 avril 2023, à 10 heures\*

La session sera l'occasion d'examiner des questions importantes pour l'intégration et la coopération économiques entre les pays de la région et de faire le point des activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Elle permettra aux gouvernements des États membres d'examiner le rapport du secrétariat sur les activités du Comité exécutif de la CEE et les travaux accomplis au cours des deux années précédentes. En outre, les gouvernements seront invités à examiner les décisions qui guideront les travaux futurs de la Commission. Les annotations à l'ordre du jour provisoire ci-après fournissent des informations générales sur chacun des points proposés et des suggestions concernant leur examen pendant la session.

---

\* En raison de la pandémie de COVID-19, le secrétariat étudiera des solutions permettant d'organiser la session, ou des parties de celle-ci, sous une forme hybride pour faciliter la participation sur place et à distance, selon les besoins.



## **I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.

### **A. Débat de haut niveau**

#### **Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

2. Dialogue de haut niveau.
3. Table ronde : Une double transformation numérique et verte au service du développement durable.
4. Examen de la déclaration de haut niveau.

### **B. Débat général**

5. Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session : « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe ».
6. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
7. Autres questions appelant une décision de la Commission.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la session.

## II. Annotations

### 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

*Document(s) :* E/ECE/1502

1. La Commission adoptera son ordre du jour.

#### A. Débat de haut niveau

#### **Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

*Document(s) :* E/ECE/1504 et E/ECE/1505

2. Le débat de haut niveau de la session de 2023 de la Commission aura pour thème général « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe ».

3. Une transformation verte est nécessaire de toute urgence pour relever les défis pressants auxquels le monde est confronté, notamment pour opérer une transition énergétique durable, adopter des solutions à faible intensité de carbone, lutter contre les changements climatiques, remédier à l'appauvrissement de la biodiversité et réduire les pressions exercées sur l'environnement. Les technologies numériques ouvrent de nouvelles possibilités pour le développement économique, la mise en œuvre de politiques et la gestion des services publics. Elles offrent également la possibilité d'améliorer la gestion des ressources naturelles et facilitent le passage à une économie circulaire en comblant les lacunes en matière d'information, en permettant des gains d'efficacité et en rendant possibles de nouvelles formes d'activité économique, y compris des changements dans les modes de production et de consommation. Elles requièrent toutefois une attention particulière, car elles peuvent être gourmandes en énergie et en ressources.

4. Les participants au débat de haut niveau s'efforceront de trouver réponse à des questions telles que les suivantes :

- Comment faire progresser les transformations numérique et verte de manière à promouvoir des économies plus inclusives, prospères, circulaires et durables ? Quels sont les principaux moteurs de ces transformations et les principaux obstacles qui les entravent ? Quel rôle la coopération internationale peut-elle jouer en faveur de ces transformations ? Comment mobiliser les ressources nécessaires ?
- Comment les règlements et autres travaux normatifs doivent-ils être adaptés et évoluer en fonction du nouveau contexte défini par la transformation numérique ? Comment peuvent-ils aider les pays à exploiter les possibilités offertes par la transition numérique pour faire progresser la transformation verte ? Quelles sont les implications pour les travaux de la CEE ?
- Comment établir des partenariats en faveur des transformations numérique et verte ? Quels sont les nouveaux types de partenariats que la transition numérique rend possibles ?

### 2. Dialogue de haut niveau

5. Le souci d'exploiter les possibilités qu'offre la transition numérique pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 est devenu une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans toute la région, avec de multiples ramifications dans différents domaines. Dans ce contexte, le dialogue de haut niveau sera axé sur les initiatives visant à favoriser la transformation numérique et à maximiser sa contribution au développement durable, sur les initiatives destinées à accélérer la transformation verte, le passage à une économie circulaire et la transition vers une utilisation durable des ressources naturelles, ainsi

que sur le rôle de catalyseur que peut jouer la coopération internationale et sur les contributions que la CEE peut apporter dans les domaines concernés.

6. Les chefs de délégation sont également invités à examiner les mesures prises par les gouvernements et les autres parties prenantes pour promouvoir l'adoption de technologies numériques afin de remédier aux problèmes environnementaux, de renforcer l'inclusion et de parvenir à la prospérité pour tous.

### **3. Table ronde : Une double transformation numérique et verte au service du développement durable**

7. La session sera l'occasion pour les États membres d'échanger leurs points de vue et d'examiner différents aspects du thème de haut niveau, notamment avec des interlocuteurs clefs, tels que les jeunes, les universités, le secteur privé, les institutions financières internationales, les partenaires multilatéraux de développement et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les délégations et les invités souhaiteront peut-être mettre en avant l'expérience et les meilleures pratiques de leurs pays et régions, et faire part de leur vision de la forme que devraient prendre les transformations numérique et verte pour promouvoir le développement durable.

### **4. Examen de la déclaration de haut niveau**

*Document(s) :* E/ECE/1506

8. Les États membres examineront la déclaration de haut niveau sur les questions clefs avant l'ouverture de la soixante-dixième session de la Commission.

## **B. Débat général**

### **5. Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session : « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe »**

*Document(s) :* E/ECE/1507

9. À sa soixante-neuvième session, la Commission a prié le secrétariat, dans sa décision B (69) (par. 18), de « présenter un rapport sur les travaux qu'elle [avait] consacrés à la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles pour examen à sa soixante-dixième session ». Ce rapport est publié sous la cote E/ECE/1507.

10. Les États membres examineront le rapport. Ils souhaiteront peut-être aussi décider si le Comité exécutif doit désigner un thème transversal pour le segment de haut niveau des futures sessions de la Commission à la fin des années de session afin de faciliter une collaboration plus étroite entre le secrétariat, les organes intergouvernementaux subsidiaires et la communauté d'experts de la Commission dans son ensemble, de sorte que la Commission puisse bénéficier de leur expertise collective en amont de ses délibérations.

### **6. Rapport sur les activités du Comité exécutif**

*Document(s) :* E/ECE/1508

11. À la suite de l'examen de la réforme de la CEE, le Comité exécutif a été créé en 2006 pour faire fonction d'organe directeur entre les sessions de la Commission. Le document E/ECE/1508 consiste en un rapport sur les activités menées par le Comité exécutif depuis la session précédente de la Commission. Il sera tenu compte des dispositions spéciales adoptées en réponse à la pandémie de COVID-19 pour garantir la continuité des activités.

La Commission souhaitera peut-être formuler des avis et des observations sur le fonctionnement du Comité.

## **7. Autres questions appelant une décision de la Commission**

*Document(s) :* E/ECE/1509 et E/ECE/1510

12. La Commission sera invitée à approuver toute autre décision, le cas échéant. Parmi les projets de décision dont la Commission sera saisie figure la proposition de prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable. À cet égard et conformément à la décision B (68), la Commission souhaitera peut-être aussi examiner le rapport d'évaluation de la valeur ajoutée du Forum régional (document E/ECE/1510).

## **8. Élection du Bureau**

13. L'article 12 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit : « À chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent Vice-Présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) et les Vice-Présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal. » Des élections se tiendront donc au titre de ce point afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents.

## **9. Questions diverses**

## **10. Adoption du rapport de la session**

*Document(s) :* E/ECE/1503

14. La Commission sera invitée à adopter le rapport de sa soixante-dixième session.

---